

**CONSERVATOIRE DES ALPES-MARITIMES
PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 2 JUILLET 2026**

Le Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes s'est réuni le jeudi 2 juillet 2026 à l'Hôtel du Département en salle de réunion n°25 au C.A.D.A.M à Nice. Une convocation a été adressée par Madame Marie-Amélie GINESY, Présidente en exercice, en date du 25 juin 2026, via l'application STELA CONVOC.

Nombre de membres en exercice : 61

Nombre de suffrages exprimés : 20

Nombre de membres présents : 18

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Nombre de membres absents excusés : 43

Pour le Département 06 : Mme Joelle ARINI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Xavier BECK, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : M. Yannick BERNARD, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Christelle D'INTORNI, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Céline DUQUESNE, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Sabrina FERRAND, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : Mme Pascale GUIT-NICOL, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. David KONOPNICKI, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : M. Gérald LOMBARDO, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Sébastien OLHARAN, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 : Mme Michèle OLIVIER, Titulaire, Excusée.

Pour le Département 06 : M. Michel ROSSI, Titulaire, Excusé.

Pour le Département 06 (3 voix) : M. Auguste VEROLA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de ANDON : Mme Carole EISENREICH, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de ASPREMONT : M. Benoît COUBETERGUES, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BAIROLS : M. Frédéric AUDIBERT, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de BELVEDERE : *En attente de désignation.*

Pour la Commune de BENDEJUN : Mme Dorothée LORENZETI, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de BEUIL (1 voix) : M. Christian GUILLAUME, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de BLAUSASC (1 voix) : Mme Evelyne LABORDE, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de BREIL-SUR-ROYA (1 voix) : Mme Isabelle SAUVE, Titulaire, Représentée par Mme Katy NICOLAS.

Pour la Commune de CANTARON : M. Christian DI MARTINO, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CARROS : M. Franck MONTARD, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de CLANS (1 voix) : Mme Céline BICINI, Titulaire, Présente.

Pour la Commune de COLOMARS (1 voix) : Mme Nicole FALCONETTI, Suppléante, Présente.



Pour la Commune de COURSEGOULES : Mme Marie-Pierre DAVID, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de DRAP (1 voix) : Mme Katy NICOLAS, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de FONTAN : Mme Géraldine ALARCON, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GILETTE (1 voix) : Mme Isabelle BOCCARON, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de GREOLIERES : Mme Patricia BUSUTTIL, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de GUILLAUMES (1 voix) : Mme Murielle BAILET-MENARDI, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de ISOLA (1 voix) : Mme Francisca BLETRY, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de LA BRIGUE : Mme Sonia LANTERI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de LA PENNE : M. Patrick BRILLAUT, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LA ROQUETTE SUR VAR : M. Philippe BRUSCHI, Excusé.
Pour la Commune de LA TOUR SUR TINEE : M. Louis FERRARI, Excusé.
Pour la Commune de LANTOSQUE : M. Jean THAON, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de L'ESCARÈNE : M. Hervé FOUQUET, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de LEVENS (1 voix) : Mme Michèle CASTELLS, Titulaire, Représentée par Francisca BLETRY.
Pour la Commune de LUCERAM : *En attente de désignation.*
Pour la Commune de MALAUSSENE : M. Jean-Pierre CASTIGLIA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de MOULINET : *En attente de désignation.*
Pour la Commune de PEILLE : M. Cyril PIAZZA, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEILLON : M. Jean-Marc RANCUREL, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de PEONE (1 voix) : Mme Marie-Amélie GINESY, Présidente, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de PUGET-THENIERS (1 voix) : Mme Anne-Marie REDELSPERGER, Titulaire, Présente.
Pour la Commune de RIMPLAS : *En attente de désignation.*
Pour la Commune de ROQUEBILLIERE : M. Romain GUINTRAND, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de ROQUESTERON : Mme Annick GODART, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE : M. Thibault DESOMBRE, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de SAINT-ETIENNE-DE-TINEE (1 voix) : Mme Isabelle LOMBARD, Titulaire, Représentée par Mme BICINI Céline.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-DU-VAR : Mme Michèle GARDONCINI, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SAINT-MARTIN-VESUBIE (1 voix) : M. Jean-Baptiste BACCIALON, Suppléant, Présent.
Pour la Commune de SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE (1 voix) : Mme Jeannine MAESTRI, Suppléante, Présente.
Pour la Commune de SAINT-VALLIER-DE-THIEY : Mme Nicole BRUNN ROSSO, Titulaire, Excusée.
Pour la Commune de SIGALE : M. Rémy AUGIER-SASSY, Titulaire, Excusé.
Pour la Commune de SOSPEL (1 voix) : M. Renaud DETOEUF, Titulaire, Présent.



Pour la Commune de TENDE : M. Alain BOUCHARINC, Titulaire, Excusé.

Pour la Commune de TOURRETTE LEVENS (1 voix) : M. Bertrand GASIGLIA, Titulaire, Présent.

Pour la Commune de VALDEBLORE : Mme Corinne GIUGE GIODANO, Titulaire, Excusée.

Pour la Commune de VILLARS-SUR-VAR : Mme Marion GUILLAUME, Titulaire, Excusée.

INVITÉS PRÉSENTS :

- Mme AURECH Noémie, Adjointe Commune de Saint-Martin-Vésubie,
- Mme TORRE Corinne, Adjointe Commune de Blausasc,
- Mme Laura DE-VIT, Chef de l'action culturelle Territoriale du Département des Alpes-Maritimes,
- M. Christian TOURNIAIRE, Directeur du CAM,
- Mme Maryline GERMANO, Adjointe au Directeur du CAM,
- Mme Corinne LAZARO, Responsable des Finances du CAM,
- Mme Eugénie JOUANNET, Responsable des Ressources Humaines du CAM.

ORDRE DU JOUR :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

1. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 23/04/2026
2. Adhésion de la commune de Berre-les-Alpes
3. Installation des nouveaux délégués du Comité Syndical

FINANCES

4. Mise en réforme des biens
5. Adoption du Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032

RH

6. Avancement de grade : Professeur d'Enseignement Artistique Hors Classe
7. Mise à jour du tableau des effectifs

SCOLARITÉ

8. Ouverture des disciplines Danse et théâtre sur l'ensemble du territoire
9. Théâtre : Tarifs des droits d'inscription et barèmes des participations communales 2026/2027

Informations et questions diverses

*Préambule :*

La Présidente, Madame Marie-Amélie GINESY, ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres présents, les représentants des communes, les services administratifs du Département et l'équipe administrative du CAM.

Elle remercie également la présence de ses vice-présidents Monsieur Bertrand GASIGLIA et Monsieur Auguste VEROLA et excuse l'absence de Monsieur Yannick BERNARD.

La Présidente rappelle que cette réunion qui arrive en ce début d'été était nécessaire et précise que c'est aussi l'occasion de se retrouver pour faire un bilan de l'année écoulée.

La Présidente souligne que cette année a été animée par les élections municipales et fait suite aux renouvellements des membres du syndicat mixte, à ce titre, elle souhaite la bienvenue aux nouveaux membres élus et les remercie encore de leur présence.

La Présidente annonce adresser un mot chaleureux de la part du Président du Conseil Départemental, Monsieur Charles-Ange GINESY, qui soutient vivement par son action et son rayonnement le Conservatoire des Alpes-Maritimes et qui est toujours à l'écoute des demandes de financement et de soutien sur l'ensemble des projets que le Conservatoire peut mener.

La Présidente remercie l'équipe administrative et le directeur Christian TOURNIAIRE pour cette année et la belle dynamique impulsée.

De nombreux projets ont été réalisés, notamment des concerts au Palais Nikaia avec les chorales départementale, les écoles, les collèges et les élèves du Conservatoire.

Le Conservatoire travaille dès à présent sur le futur projet fédérateur et nous sommes ouverts à toutes les idées qui pourraient émaner. A ce titre, les professeurs du CAM ont été sollicités pour être force de proposition sur une idée permettant de réaliser de futurs projets, pour faire rayonner le Conservatoire et mettre en valeur l'apprentissage de nos élèves.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 23/04/2026

Le Procès-Verbal du 23/04/2026 a été adressé aux membres du Comité Syndical et mis en ligne sur le site du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver le Procès-Verbal du 23/04/2026.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le Procès-Verbal du 23/04/2026.





2. ADHESION DE LA COMMUNE DE BERRE-LES -ALPES

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

VU la délibération n° D2026-36 du Conseil Municipal en date du 5 juin 2026 de la commune de Berre-les-Alpes approuvant l'adhésion au sein du Conservatoire des Alpes-Maritimes ;

VU les membres du Syndicat Mixte :

- Le Département des Alpes-Maritimes ;
- Les 48 communes : Andon-Thorenc, Aspremont, Bairols, Belvédère, Bendejun, Beuil, Blausasc, Breil-sur-Roya, Cantaron, Carros, Clans, Colomars, Coursegoules, Drap, Fontan, Gilette, Gréolières, Guillaumes, Isola, La Brigue, Lantosque, La Penne, La Roquette sur Var, La Tour sur Tinée, l'Escarène, Levens, Lucéram, Malaussène, Moulinet, Peille, Peillon, Péone-Valberg, Puget-Théniers, Rimplas, Roquebillière, Roquesteron, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Etienne-de-Tinée, Saint-Martin-du-Var, Saint-Martin-Vésubie, Saint-Sauveur-sur-Tinée, Saint-Vallier-de-Thiery, Sigale, Sospel, Tende, Tourrette-Levens, Valdeblore, Villars-sur-var ;

CONSIDÉRANT que la commune de **Berre-les-Alpes** souhaite adhérer au Syndicat Mixte.

La Présidente souligne que l'adhésion de cette nouvelle commune est très importante pour le rayonnement du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'adhésion de cette commune et la remercier pour la démarche en faveur de l'éducation par la musique, la danse et le spectacle arts vivants en zones rurale et urbaine.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'adhésion de la commune de Berre-les-Alpes au sein du Syndicat Mixte.



3. INSTALLATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS DU COMITÉ SYNDICAL

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2026-04/01 du Comité Syndical en date du 23 avril 2026 prenant acte de la nomination des délégués titulaire et suppléants siégeant au Comité Syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes ;



CONSIDÉRANT qu'à l'issue des dernières élections municipales, certaines communes n'avaient pas encore désigné leurs délégués ;

Il est donc proposé au Comité syndical du Conservatoire des Alpes-Maritimes de prendre acte de l'installation des délégués ci-dessous, représentant leur commune au sein du Syndicat Mixte.

VOIX	COLLECTIVITÉS MEMBRES	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
1	ASPREMONT	Mr Benoît COUBETERGUES	Mme Monique BAROLLE
1	BENDEJUN	Mme Dorothée LORENZETTI	Mme Carla BOLZONELLO
1	BERRE-LES-ALPES	Mme Martine BRUN	Mme Floriane BERDAH PALAZON
1	BEUIL	Christian GUILLAUME	Sylviane BEAUSSY
1	BREIL-SUR-ROYA	Mme Isabelle SAUVE	Mme Magali CHETIOUI
1	LA PENNE	Mr Patrick BRILLAULT	Mme Jocelyne RODRIGUEZ
1	LA TOUR SUR TINEE	Mr Louis FERRARI	Mme Pamela MC CLURE
1	MALAUSSENE	Mr Jean-Pierre CASTIGLIA	Mme Corinne BALARD
1	MOULINET	Mr Michel PALLANCA	Mme Chantal NARICE
1	PEILLE	Mr Cyril PIAZZA	Mr François ALZIARI
1	SAINT-ETIENNE DE TINEE	Mme Isabelle LOMBARD	Mr André DEJOUY
1	SAINT-MARTIN VESUBIE	Mr Jean-Christophe TEOBALDI	Mr Jean-Baptiste BACCIALON
1	VILLARS-SUR-VAR	Mme Marion GUILLAUME	Mme Séverine GARGANO

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de la nomination des délégués titulaires et suppléants, conformément à la liste susmentionnée.



4. MISE EN RÉFORME DES BIENS

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération n° 2023-12/03 du Comité Syndical en date du 20/12/2023 fixant les durées d'amortissements des immobilisations en M57 ;

CONSIDÉRANT les obligations qui incombent à l'ordonnateur de tenir un inventaire comptable permettant un suivi exhaustif des immobilisations du CAM, ainsi qu'au Comptable Public de tenir en parallèle un état de l'actif du bilan ;

CONSIDÉRANT que la mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable (valeur historique déduction faite des amortissements éventuels) en cas de destruction ou mise hors service d'une immobilisation ;

CONSIDÉRANT que le Conservatoire des Alpes-Maritimes est propriétaire d'un certain nombre de biens devenus obsolètes ou hors d'usages, il est nécessaire de prononcer leur mise à la réforme et ce conformément au tableau suivant :

Compte	N° Inventaire	Désignation	Date	Valeur d'acquisition	Amortissements Antérieurs	Valeur Nette Comptable
21838	01 M	STANDARD TELEPHONIQUE ALCATEL	20/06/2005	3 767.40 €	3 767.40 €	- €
21838	1011 INV	ORDINATEUR TOUR SAMSUNG	16/03/2011	848.30 €	848.30 €	- €
21838	1021 INV	MICRO-CHAINE HIFI EXAMENS	24/06/2011	169.00 €	169.00 €	- €
21838	1071 INV	ENREGISTREUR ZOOM Q3HD	22/02/2012	450.60 €	450.60 €	- €
21838	1081 INV	NOTEBOOK RC730	21/03/2012	820.00 €	820.00 €	- €
21838	1091 INV	RADIO CD PHILIPS AZ1880	13/04/2012	649.50 €	649.50 €	- €
21838	1121 INV	ORDINATEUR HP 4730 S	18/07/2012	876.67 €	876.67 €	- €
21838	1141 INV	ORDINATEUR PORTABLE HP	06/09/2012	688.00 €	688.00 €	- €
21838	1142 INV	ORDINATEUR TOUR HP	06/09/2012	1 267.00 €	1 267.00 €	- €
21838	1143 INV	ORDINATEUR TOUR HP	06/09/2012	1 267.00 €	1 267.00 €	- €
21838	1144 INV	ECRAN ORDINATEUR PHILIPS	14/12/2012	89.90 €	89.90 €	- €

AR Prefecture

006-250601499-20260702-PV_02072026-AR
Reçu le 10/07/2026



DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES 06

21838	1181 INV	RADIO CD PHILIPS AZ1880	06/12/2012	389.97 €	389.97 €	- €
21838	1201 INV	ECRAN ORDINATEUR PHILIPS	06/09/2012	89.89 €	89.89 €	- €
21838	1221 INV	POSTE RADIO CD PANASONIC	05/08/2013	899.95 €	899.95 €	- €
21838	1241 INV	TELEPHONE FIXE SANS FIL	04/11/2013	141.13 €	141.13 €	- €
21838	1351 INV	MICRO-CHAINE SONY	21/11/2013	139.00 €	139.00 €	- €
21838	1521 INV	DISQUES SERVEUR	19/05/2014	155.66 €	155.66 €	- €
21838	160 M	SCANNER HP SCANJET 2400	29/03/2004	152.80 €	152.80 €	- €
21838	1641 INV	ORDINATEUR PORTABLE HP	11/02/2015	394.90 €	394.90 €	- €
21838	166 M	ORDINATEUR PORTABLE HP	31/12/2004	1 642.00 €	1 642.00 €	- €
21838	1661 INV	ECRAN ORDINATEUR 24P PHILIPS	11/02/2015	149.00 €	149.00 €	- €
21838	167 M	ORDINATEUR PORTABLE NBA ACER	28/02/2005	2 366.88 €	2 366.88 €	- €
21838	168 M	ORDINATEUR PORTABLE MICROCOM	30/04/2007	696.56 €	696.56 €	- €
21838	169 M	ORDINATEUR PORTABLE MICROCOM	30/04/2007	696.56 €	696.56 €	- €
21838	170 M	ORDINATEUR TOSHIBA P200	16/11/2007	784.77 €	784.77 €	- €
21838	171 M	ORDINATEUR PORTABLE ACER TRAVELMATE	10/10/2008	627.30 €	627.30 €	- €
21838	1771 INV	ORDINATEUR PORTABLE	05/10/2016	599.00 €	599.00 €	- €
21838	45 M	LOGICIEL INVENTAIRE MAGISTER	01/01/2005	992.68 €	992.68 €	- €
21838	470 M	ORDINATEUR SERVEUR INFOTECHNIC	22/02/2007	1 602.81 €	1 602.81 €	- €
21838	52 M	ORDINATEUR COMPAQ PRESARIO	19/01/2004	988.00 €	988.00 €	- €
21838	53 M	ORDINATEUR COMPAQ PRESARIO	19/02/2004	1 194.90 €	1 194.90 €	- €
21838	54 M	ORDINATEUR CELERON	20/06/2004	1 794.00 €	1 794.00 €	- €
21848	1441 INV	RANGEMENT ETAGERES	21/11/2013	629.28 €	629.28 €	- €
21848	1461 INV	RECOUVREMENT ETAGERES	21/11/2013	53.62 €	53.62 €	- €
21848	1471 INV	LOT AMEUBLEMENT : 7+1 BUREAUX/7 CAISSONS/2	17/12/2013	5 487.17 €	5 487.17 €	- €
21848	1481 INV	LOT AMEUBLEMENT : 6 RAYONNAGERECOUVREMENT	17/12/2013	1 178.69 €	1 178.69 €	- €
21848	1491 INV	CAISSON BUREAU RANGEMENT	15/01/2014	1 071.42 €	1 071.42 €	- €



21848	1501INV	RANGEMENT BAS 2P POMMIER	15/01/2014	223.26 €	223.26 €	- €
21848	1511INV	ARMOIRE 90 180 45 PARTITIONS	04/09/2014	418.80 €	418.80 €	- €
21848	1551INV	MASSICOT CISAILLE	15/10/2014	342.00 €	342.00 €	- €
2188	1894 INV	LUTRINS DE CONCERT	20/03/2024	114.00 €	114.00 €	- €
2188	202 IN	TAMBOUR D'EAU FUZEAU 35/25	27/10/2004	31.50 €	31.50 €	- €
2188	203 IN	TAMBOUR D'EAU FUZEAU 40/28	27/10/2004	39.00 €	39.00 €	- €
2188	204 IN	TAMBOUR FUZEAU 45/32	27/10/2004	113.00 €	113.00 €	- €
2188	216 IN	GRELOTS FUZEAU DIAM 29 MM	27/10/2004	7.20 €	7.20 €	- €
2188	217 IN	GRELOTS FUZEAU DIAM 24 MM	27/10/2004	5.15 €	5.15 €	- €
2188	218 IN	CLOCHETTES SACHET DE 13	27/10/2004	89.00 €	89.00 €	- €

Il est proposé au Comité Syndical de prononcer la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire des biens énumérés dans le tableau ci-dessus et d'autoriser Madame la Présidente à engager les démarches nécessaires à l'exécution de la délibération.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la mise à la réforme et la sortie de l'inventaire des biens énumérés dans le tableau ci-dessus ;

AUTORISE la Présidente à signer le certificat administratif d'apurement de l'inventaire comptable des immobilisations correspondant.



5. REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER 2026-2032

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- VU** la délibération n° 2023-12/02 du Comité Syndical en date du 20 Décembre 2023 adoptant le Règlement Budgétaire et Financier 2024-2026 ;
- VU** les délibérations n° 2026-04-/02 et n° 2026-04/03 du Comité Syndical en date du 23 Avril 2026 relatives au renouvellement des membres du Bureau du Syndicat Mixte ;



CONSIDÉRANT que l'approbation d'un règlement budgétaire et financier est rendue obligatoire par l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT que le règlement budgétaire et financier doit être adopté à chaque renouvellement de mandature, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement.

Le règlement budgétaire et financier évoluera et sera complété en fonction des modifications législatives et réglementaires et de l'adaptation des règles de gestion, par délibération du Comité Syndical. Ce règlement décrit entre autres les grands principes et phases budgétaires. Il permet également d'identifier le rôle de chaque acteur, notamment entre l'Ordonnateur et le Comptable Public.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032, annexé à la présente délibération.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier 2026-2032.



6. AVANCEMENT DE GRADE : PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

VU l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale s'est réuni le 09/12/2025 ;

Conformément à l'article L.553-27 du Code général de la fonction publique, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Il est proposé au Comité Syndical de fixer le ratio d'avancement de grade du Conservatoire des Alpes-Maritimes à compter du 01 septembre 2026, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE CLASSE NORMALE	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	100%

**LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

FIXE le ratio d'avancement de grade susmentionné.

**7. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

VU l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, « les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services ;

CONSIDÉRANT que le Comité Syndical a adopté à l'unanimité en date du 23/04/2026 le tableau des effectifs ci-dessous :

Emplois permanents au 01/05/2026 : 65

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	2	1	3
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	3	0	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	16	5	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	2	0	2
ADM	C	Adj. Administratif Territorial 35 Hrs	1	0	1
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			53	12	65

CONSIDÉRANT que le Comité Social Territorial du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale a émis une appréciation favorable à l'ouverture de l'emploi ;



CONSIDÉRANT que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à la **modification de l'emploi** suivant dans tableau des effectifs :

- 1 emploi permanent de Professeur d'Enseignement Artistique classe normale à temps non complet (cadre A) à compter du 01/09/2026.

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 01 septembre 2026, comme suit :

Emplois permanents au 01/09/2026 : 65

FILIERE	CAT	GRADE	TC	TNC	TOTAL
ADM	A	Attaché Principal 35 Hrs	1	0	1
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Hors Cl. 16 Hrs	2	1	3
CULT	A	Prof d'Enseignement Art. Cl. Normale 16 Hrs	2	1	3
CULT	B	A.T.E.A. Principal 1ère classe 20 Hrs	23	6	29
CULT	B	A.T.E.A. Principal 2ème classe 20 Hrs	16	5	21
ADM	B	Rédacteur Territorial 35 Hrs	4	0	4
ADM	C	Adj. Administratif Principal 1ère C. 35 Hrs	2	0	2
ADM	C	Adj. Administratif Territorial 35 Hrs	1	0	1
ADM	C	Contrat d'apprentissage	1	0	1
TOTAL			52	13	65

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOpte la mise à jour du tableau des effectifs susmentionné.

☆☆☆



8. OUVERTURE DES DISCIPLINES DANSE ET THÉÂTRE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

VU la délibération n° 2024-05/06 du 22 mai 2024 autorisant le Président à lancer l'étude pour le projet d'ouverture de la discipline « Danse » sur 8 communes ;

CONSIDÉRANT que le Conservatoire des Alpes-Maritimes accomplit pleinement sa mission en contribuant à la diffusion et au rayonnement de la danse sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que dans la continuité du développement de ses activités pédagogiques, le Conservatoire des Alpes-Maritimes propose l'ouverture de la discipline « Théâtre ».

En tant qu'établissement d'enseignement artistique, le Conservatoire des Alpes-Maritimes assure une mission fondamentale de formation aux pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales, essentielle au rayonnement et au développement culturel du territoire.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'ouverture des disciplines « Danse et Théâtre » sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'ouverture des disciplines « Danse et Théâtre » sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes.



9. THÉÂTRE : TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION ET BAREMES DES PARTICIPATIONS COMMUNALES 2026/2027

Madame la Présidente expose aux membres du Comité Syndical :

VU la délibération n° 2026-04/09 du 23 avril 2026 fixant les tarifs des droits d'inscription et barèmes des participations communales 2026-2027 ;

VU la délibération n° 2026-07/08 du 2 juillet 2026 approuvant l'ouverture des disciplines « Danse et Théâtre » sur l'ensemble du territoire des Alpes-Maritimes ;

CONSIDÉRANT que plusieurs communes membres du Conservatoire des Alpes-Maritimes ont émis le souhait de voir se développer une offre d'enseignement artistique dans le domaine du théâtre.



Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les tarifs des droits d'inscription et des barèmes des participations communales 2026/2027 pour la discipline Théâtre.

- Les tarifs d'inscription « Théâtre » sont les suivants :

TARIFS FORFAITAIRES ANNUELS Cours à partir de 6 élèves		COMMUNE MEMBRE	COMMUNE NON-MEMBRE
TARIF ENFANTS			
AT	Découverte : de 8 à 14 ans (1h30)	235 €	265 €
BT	Initiation : de 15 à 17 ans (2h00)	235 €	265 €
CT	Cursus Théâtre (à partir de 15 ans)	325 €	355 €
TARIF ADULTES			
DT	18 ans et + (3h00)	325 €	355 €
ET	Cursus Théâtre	560 €	590 €

- Les barèmes des participations communales pour la discipline « Théâtre » sont les suivants :

- 470 € *par an et par professeurs* pour les communes rurales ;
- 670 € *par an et par professeurs* pour les communes urbaines.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ADOpte les tarifs des droits d'inscription pour la discipline Théâtre pour l'année scolaire 2026/2027 ;

ADOpte les barèmes des participations communales pour la discipline Théâtre pour l'année scolaire 2026/2027.



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES : néant.

La Présidente précise que l'ordre du jour est terminé et souhaite faire un rapide bilan de l'année scolaire désormais achevée.

La Présidente indique qu'il s'agit là encore d'une année de développement pour le Conservatoire, qui a bien confirmé son rôle majeur dans l'enseignement artistique et dans la vie culturelle sur le territoire avec une fréquentation en forte progression.



En effet, 1487 élèves accueillis sur l'année 2025/2026 contre 1283 l'année précédente.

Plus de 204 élèves inscrits, soit 15.19% de progression en une année, ce qui traduit la confiance renouvelée des familles, l'attractivité croissante de l'établissement et la dynamique engagée par le Conservatoire des Alpes-Maritimes.

La Présidente précise également que l'activité pédagogique a été soutenue tout au long de l'année avec 768 heures de cours dispensés chaque semaine sur l'ensemble des centres. Ce qui représente un engagement quotidien des équipes pédagogiques pour dispenser un enseignement artistique de qualité.

La Présidente rappelle que l'on doit la qualité de cet enseignement à nos professeurs diplômés. Un véritable gage de qualité de l'enseignement dispensé auprès des élèves du Conservatoire.

La Présidente précise que le Conservatoire est au cœur des territoires et organise de nombreuses manifestations en fin d'année, on peut compter une cinquantaine de réalisations cette année : auditions, concerts, spectacles, les journées portes ouvertes, les matinées découvertes et les participations aux événements communaux.

La Présidente confirme ainsi que le Conservatoire peut accompagner les communes lors des fêtes patronales, des cérémonies, ou même des concerts de Noël. Le Conservatoire serait ravi de participer à des projets communs (de type chorale associée à des instruments).

La Présidente réaffirme vouloir une présence active, ce qui permet de valoriser le travail des élèves devant les familles, les élus et le public.

Un Conservatoire ancré dans le territoire avec des partenariats solides comme les communes, les associations, les acteurs culturels permettant ainsi de faire connaître et rayonner le travail du Conservatoire.

La Présidente rappelle que le rôle du Conservatoire n'est pas de se substituer aux associations mais de les accompagner avec l'aide du Département.

La Présidente remercie l'équipe administrative du CAM qui travaille activement tout au long de l'année et le Directeur Monsieur Christian TOURNIAIRE. L'équipe veille à proposer des emplois du temps optimisés et à remplacer les professeurs absents afin de ne pas pénaliser les élèves en cursus.

La Présidente remercie les membres du Comité Syndical, les élus, les représentants, Mesdames et Messieurs les Maires qui sont moteurs pour être membre du Conservatoire des Alpes-Maritimes.

De nouvelles communes adhèrent encore au Conservatoire, plus de 15 communes en 2 ans, avec toujours la même optique, apporter la culture au plus proche du territoire au travers de la musique, la danse et maintenant le théâtre sur le moyen et le haut pays.

Une année 2026/2027 tournée vers l'avenir avec la perspective de l'ouverture de la discipline Théâtre afin de compléter les enseignements et répondre aux attentes du territoire et renforcer l'attractivité du territoire.



La Présidente cède la parole aux Vice-Présidents.

Monsieur Auguste VEROLA, 1^{er} Vice-Président, propose de mettre en avant les élèves du Conservatoire et de les associer aux lancements de « C'est pas classique » en novembre prochain.

Monsieur Bertrand GASIGLIA, 2^{ème} Vice-Président, félicite la Présidente du travail accompli depuis sa prise de fonction.

La Présidente remercie les Vice-Présidents pour leur intervention et fait un rappel sur les stages Musique, Danse et Nature qui ont lieu cet été sur les communes de Puget-Théniers et Saint-Etienne de-Tinée. Ce sont aussi des actions culturelles que mènent le Conservatoire en plus de ses missions tout au long de l'année scolaire.

Monsieur DETOEUF, élu de la commune de Sospel, demande à prendre la parole.

Il souhaite connaître le nombre d'élèves minimum pour l'ouverture d'une classe de danse ou de théâtre dans les communes.

L'adjointe au directeur, Madame Maryline GERMANO prend la parole. Elle précise que la base initiale est idéalement de six élèves, mais toutes les propositions seront étudiées pour répondre favorablement aux demandes.

Plus de questions, la Présidente remercie les membres de leur présence et souhaite un bel été.

Fait à Nice, le 3 juillet 2026

**La Présidente,
Marie-Amélie GINESY
Maire de Péone**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Ginesy', written over a horizontal line.